



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)	Vote(s) pour : 9
18 septembre 2020	8	0	1	2	0	Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°3 : Composition du Bureau

Le Comité Syndical :

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la composition du Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU les statuts dudit syndicat,

DECIDE

- **DE FIXER** à un le nombre de Vice-Présidents du Syndicat des Eaux de la Région Messine.
- **DE CONSTITUER** un Bureau composé du Président et du Vice-Président.

Le Président du SERM

Julien VICK